



CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ENTRE LE CCAS DE ROSNY SOUS BOIS ET LE LYCEE PROFESSIONNEL JEAN MOULIN DE ROSNY SOUS BOIS

Entre,

Le CCAS de ROSNY SOUS BOIS, représenté par Madame Christine PROVOST, Vice-Présidente du CCAS, agissant en vertu de la délibération n°1 du Conseil d'Administration du 19 octobre 2023.

Et,

Le lycée professionnel Jean Moulin de Rosny-sous-Bois, représenté par Monsieur Laurent SOUBRANE, Proviseur,

Vu la loi n°93-1313 du 20 Décembre 1993 relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle,

Vu la loi n°2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale,

Vu la loi n°2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école.

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L.331-7 (découverte du monde économique et professionnel), l'article L.124-1 et suivants (stages et périodes de formations en milieu professionnel), l'article D.331-23 (processus d'orientation),

Vu la loi du 8 mars 2018 sur l'orientation et la réussite des étudiants (ORE),

Vu la loi du 5 septembre 2018 relative à la liberté de choisir son avenir professionnel qui confie aux Régions l'organisation d'actions d'informations sur les métiers et les formations en direction des élèves.

ARTICLE 1 : OBJET

Le CCAS de Rosny-Sous-Bois et le Lycée professionnel Jean Moulin ont développé des collaborations pour la mise en œuvre de périodes de formations professionnelles des lycéennes et des lycéens dans les domaines suivants : agent d'accompagnement au grand âge (aAGA), animation pour les enfants et les personnes âgées, gestion administrative (AGOrA), accueil, mention complémentaire aide à domicile (MCAD) et Production et services en restauration (PSR).

La présente convention a pour objet de définir le cadre d'un partenariat entre le CCAS de Rosny-Sous-Bois et le Lycée Professionnel Jean Moulin répondant à ces objectifs :

1. Permettre aux lycéennes et lycéens de pouvoir appréhender le monde du travail
2. Conforter les étudiants dans leur choix de carrière
3. Contribuer à la qualification des jeunes lycéens et lycéennes dans le cadre des périodes de formation professionnelle
4. Contribuer à apporter un soutien aux équipes du CCAS de Rosny-Sous-Bois lors de ces périodes de formation.

Cette convention sera régie par trois principes directeurs :

- a) Mettre en œuvre des relations privilégiées entre le lycée Jean Moulin et le CCAS de Rosny-Sous-Bois
- b) Favoriser la qualité pédagogique des périodes de formation professionnelle d'égalité des chances pour les jeunes
- c) Valoriser les comportements citoyens des élèves.

La présente convention détermine les conditions et les modalités de collaboration entre les parties pour faire découvrir le monde de l'entreprise et ses évolutions aux jeunes et aux personnels de l'Éducation nationale.

Le partenariat s'appuie sur l'organisation académique, notamment sur les enseignants, les chefs d'établissements, les directeurs délégués à la formation, le corps d'inspection, les coordonnateurs pédagogiques, les services de rectorats, les services d'orientation.

ARTICLE 2 : OBJECTIFS OPERATIONNELS

Objectif 1 : Accueillir les stagiaires en période de formation en milieux professionnels

Les modalités des stages de formation seront définies par les conventions types de stages du lycée professionnel Jean Moulin sur la base d'un partenariat pédagogique étroit entre :

- La Direction du CCAS de Rosny-Sous-Bois et les responsables des services accueillant les stagiaires ;
- Les enseignants des filières suivantes : CAP AAGA (Agent accompagnement grand âge), Animation (Enfance et personnes âgées), AGOrA (Assistance à la Gestion des Organisations et de leurs Activités), Accueil, MCAD et PSR du lycée Jean Moulin.

Objectif 2 : Initier les élèves aux missions d'accompagnement au grand âge, d'animation, d'administration et de gestion des entreprises, de l'accueil, de MCAD et de PSR :

En accompagnement au grand âge, les missions confiées aux élèves seront généralement basées sur :

- Préparer et servir des repas
- Contribuer au bien-être des personnes
- Contribuer au maintien en état du cadre de vie des personnes

En Animation, les missions confiées aux élèves seront généralement basées sur :

- De la coordination
- De l'accompagnement etc

En Administration et gestion des entreprises, les missions confiées aux élèves seront généralement basées sur :

- Accueil Téléphonique
- Rédactions de correspondances
- Archivage
- Tenue des agendas
- Gestion des ressources humaines
- Gestion administrative

En Accueil, les missions confiées aux élèves seront généralement basées sur :

- Accueillir (accueil physique et téléphonique)
- Recueillir et transmettre des informations
- Conseiller et accompagner la clientèle
- Prendre des rendez-vous et tenir un agenda.

En MCAD, les missions confiées aux élèves seront généralement basées sur :

- élaborer des repas, aménager l'espace de vie, stimuler les usagers intellectuellement ou physiquement
- accompagnement aux devoirs, aux activités après l'école
- aide aux démarches administratives, accompagnement numérique.

En PSR, les missions confiées aux élèves seront généralement basées sur :

- différents types de restaurations : rapide, collective et cafétéria, respecter les consignes et la réglementation relative à l'hygiène et à la sécurité
- accueillir et conseiller les clients, assurer leur confort, contribuer à l'image de marque et de la qualité de l'entreprise ou de l'établissement.

Les parties conviennent de coopérer en vue de l'impulsion, du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre des actions convenues ainsi que de pourvoir au développement continu du partenariat et de sa valorisation.

Le Lycée Jean MOULIN est représenté par le Chef d'établissement, Monsieur SOUBRANE, assisté par la Directrice assistante à la formation professionnelle et technologique / Responsable du bureau des entreprises, Madame SINCA.

Le CCAS est représenté par Madame Christine PROVOST, Vice-Présidente du CCAS de ROSNY-SOUS-BOIS, assistée de Madame Amandine HENRIQUES, directrice du CCAS.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENT DU LYCÉE JEAN MOULIN ET DU CCAS DE ROSNY SOUS BOIS

Le lycée Jean Moulin s'engage à présélectionner des élèves motivés pour les stages.

Les parties s'engagent à mobiliser les moyens nécessaires pour un déploiement optimal des actions convenues.

ARTICLE 4 : COMMUNICATION

Les parties conviennent de valoriser les actions et les résultats de leur partenariat par des opérations concertées auprès des médias, sur le site du lycée ou autres sites du ministère de l'Éducation Nationale.

À défaut d'une décision prise conjointement, chacune des parties doit recueillir, préalablement à toute opération de communication, la validation de l'autre partie.

Chacune des parties reconnaît que le logo et la dénomination des autres parties sont et resteront sa propriété et s'engage à ne pas commettre de actes de nature à porter atteinte à leur notoriété.

ARTICLE 5 : CONFIDENTIALITÉ

Chaque partie s'engage à préserver pendant toute la durée d'exécution de la convention de partenariat et pendant les 3 années suivantes, la confidentialité des informations qui pourront lui être communiquées par le partenaire.

Les informations recueillies à l'occasion de la mise en œuvre de la présente convention de partenariat peuvent avoir un caractère confidentiel. Les parties informent leurs personnels, leurs stagiaires (apprenants) impliqués de cette obligation de confidentialité.

ARTICLE 6 : PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Dans le cadre de leur partenariat, les parties s'engagent à respecter la réglementation en vigueur applicable au traitement des données personnelles et, en particulier, la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ainsi que le Règlement n° 2016 / 679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD).

Les parties conviennent notamment de respecter l'obligation du consentement préalable des intéressés pour toute action de collecte, d'enregistrement et de conservation du nom, de l'adresse personnelle ou de l'âge des acteurs ou bénéficiaires impliqués.

ARTICLE 7 : SUIVI DE LA CONVENTION

La Responsable du suivi de la convention pour le CCAS de ROSNY-SOUS-BOIS, Madame Amandine HENRIQUES, Directrice, sera assistée par Elodie BONNEFOY, directrice adjointe. .

Le Responsable du suivi de la convention pour le lycée professionnel Jean Moulin, Monsieur Laurent SOUBRANE, Monsieur le Proviseur, sera assisté par Madame SINCA Nicoleta, Directrice Assistante Déléguée aux Formations Professionnelles et Technologiques, Responsable du bureau des entreprises.

Toute modification ou complément à la présente convention doit faire objet d'un avenant signé par les parties. Les avenants feront partie intégrante de la présente convention.

La convention peut être dénoncée par l'une ou l'autre des parties moyennant d'un préavis de trente jours, étant entendu qu'au cours du délai de ce préavis les parties feront en sorte de poursuivre la réalisation des actions engagées.

Les parties s'efforcent de résoudre à l'amiable par consultation et négociations les contestations qui pourraient surgir de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention.

ARTICLE 8 : DURÉE ET RESILIATION

La présente convention est conclue pour une durée de 3 années scolaires à compter de la date de signature de la présente convention, et se terminera au plus tard le 31 décembre 2026.

Elle pourra être renouvelée ou résiliée par l'une ou l'autre des parties.

Fait à Rosny-sous-Bois, le 21 mai 2024

La Vice-Présidente,
Christine PROVOST



Le Proviseur,
Laurent SOUBRANE



Annexe

AXES DU PARTENARIAT

- **Mobilisation des cadres et techniciens supérieurs au service de l'insertion sociale et professionnelles des jeunes**
 - Proposition par le CCAS de ROSNY SOUS BOIS de conseillers entreprise pour l'école en vue de réaliser des actions de coopérations auprès des services académique et de l'établissement d'enseignement Jean MOULIN de Rosny sous-bois, visant à rapprocher le système éducatif de son environnement économique et de favoriser la future insertion professionnelle des élèves.

- **Découverte des métiers et de formations compte tenu de la stratégie du Lycée Jean MOULIN et aussi de la stratégie décidée par le CCAS de Rosny-sous-bois**
 - Actions en faveur des lycéens dans le cadre du partenariat scolaire susmentionné, des PFMP seront organisées selon les dispositions de la présente convention ;
 - Accueil en milieu professionnel des élèves : visites d'information, présentations des métiers ;
 - Action en faveur des équipes éducatives et des personnels de direction en vue d'actualiser les connaissances des équipes pédagogiques sur les évolutions technologiques, réglementaires ou économiques des secteurs/ filières ;
 - Participation des professionnels aux manifestations et évènements organisés au sein du Lycée Jean MOULIN (ateliers et interventions pour présenter les métiers du CCAS en classe, forums, journées portes ouvertes, travaux pratiques déplacés etc)

- **Formation et insertion professionnelle des jeunes**
 - Contribution à la préparation et à la formation des jeunes à la vie professionnelle et à leur insertion dans l'emploi par l'accueil des élèves en période de formation en milieu professionnel (PFMP) au sein du CCAS de Rosny-sous-bois ;
 - Contribution au développement des formations ;
 - Contribution, en collaboration avec les services académiques, à la transformation de la voie professionnelle par les modules d'insertion professionnelle développés en classe de terminale du baccalauréat professionnel ;
 - Contribution à la sécurisation de l'insertion professionnelle par le renforcement de l'articulation entre la formation dispensée en établissement scolaire et celle dispensée en entreprises et l'enrichissement des offres de formations par les mentions complémentaires, les formations complémentaires d'initiatives locales (FCIL) et la contextualisation des formations ;

- Participation à l'animation et aux activités des Comités locaux École – Entreprise (CLEE) ;
 - Contribution à la production et au partage d'outils pédagogiques ;
 - Développement de l'esprit d'initiative à travers des actions favorisant l'esprit d'entreprendre, le travail en équipe et la méthodologie de la gestion de projet ;
 - Contribution à inscrire l'usage des technologies de l'information et de la communication dans la pédagogie éducative au quotidien ;
 - Actions en faveur de l'éducation à l'environnement et au développement durable ;
 - Parrainage – Tutorat – Mentorat en lien avec la transformation de la voie professionnelle (accompagnement vers l'emploi etc) ;
 - Organiser ou participer à des événements d'information sur les métiers et les formations (ex : fêtes des métiers, de l'orientation, journée de découverte des métiers, semaine École- Entreprises)
 - Mise en place de concours, de prix etc
- **Soutien au développement des campus des métiers et des qualifications**
- Appui aux activités des campus et, à terme, aux réseaux thématiques nationaux ;
 - Appui à la création et au développement des plates - formes technologiques définies par la loi sur l'innovation et la recherche
- **Egalité des chances : handicap, promotion de la mixité, de la diversité et de l'inclusion**
- Accueil et aide à l'insertion d'élèves en situation de handicap ;
 - Actions en faveur de la parité et de la féminisation des métiers
 - Actions spécifiques à destination des jeunes migrants ou publics particuliers (public allophone) ;
 - Actions en faveur de la prévention du décrochage scolaire ;
 - Actions de prévention (illettrisme, harcèlement, violences etc).

Cette convention a pour objectif d'aborder les missions dans le cadre de PFMP des élèves et s'articule autour de plusieurs formations dispensées au sein du Lycée Jean MOULIN de Rosny sous-bois :

CAP AAGA



CAP AAGA - Proposition d'élèves en PFMP selon les disponibilités du service

Le **CAP AAGA** (agent d'accompagnement au grand âge), forme les futurs professionnels dans l'accompagnement des personnes âgées dans les actes de la vie quotidienne au sein de structures sociales ou médico-sociales.

La formation est sur 2 ans avec 60% du temps scolaire consacré aux enseignements professionnels. L'élève y apprend à exercer des missions d'entretien (du linge, d'un espace de vie) et de préparation des repas dans les services techniques de structures collectives publiques ou privées (maisons de retraite par exemple).

Les qualités d'un élève en CAP AAGA :

- Savoir travailler en équipe
- Aimer le contact avec les autres
- Être à l'écoute, respectueux des autres et de leur environnement

Objectifs :

- Contribuer au maintien en état du cadre de vie des personnes
- Préparer et servir des repas
- Contribuer au bien-être des personnes

14 semaines de stages sont obligatoires et font parties intégrantes de la formation.

L'enseignement professionnel est articulé autour de 2 pôles :

Pôle 1 : Service et entretien dans l'environnement collectif de la personne :

- Remettre en état les matériels et les espaces
- Entretien le linge
- Servir des repas

Pôle 2 : Promotion de l'autonomie de la personne dans son espace privé.

- Etablir une relation de confiance avec la personne.
- Aider à l'autonomie dans la vie quotidienne
- Entretien et personnaliser la sphère privée.

Que faire après le CAP AAGA :

La **CAP AAGA** est un diplôme qualifiant permettant d'entrer directement dans la vie active en exerçant des activités auprès des personnes du grand âge dans le pôle 1 et le pôle 2.

La poursuite d'étude idéale est la mention complémentaire d'aide à domicile (également présente au lycée Jean MOULIN).

Bac Animation enfance et personnes âgées



Proposition d'élèves en PFMP selon les disponibilités du service

Ce baccalauréat professionnel a pour objet de former des animateurs capables de concevoir et réaliser des activités d'animation auprès d'un public jeune et de personnes âgées en perte d'autonomie.

Les activités de Bac pro peuvent être définies en 2 grandes composantes :

- La conduite de projet : conception, organisation, réalisation, évaluation
- La relation à l'autre : l'accueil, l'écoute, la communication, la dynamique de groupe

Les qualités humaines d'un élève de Bac pro Animation :

- Le goût pour les relations humaines et le travail d'équipe
- Le sens de l'organisation et des responsabilités
- Une bonne qualité d'écoute, de neutralité, de diplomatie
- Un esprit créatif et d'initiative
- Une bonne expression orale, écrite et de l'aisance relationnelle

L'enseignement professionnel comporte :

De l'économie, gestion, de la prévention santé environnement, de la co-intervention, la réalisation d'un chef d'œuvre.

3 grandes unités constituent les apprentissages :

Fonction 1 : Contribution au fonctionnement de la structure ou du service par la mise en œuvre d'un projet d'animation

- Prendre en compte le contexte d'exercice et le projet de la structure
- Concevoir et réaliser un projet d'animation
- Mettre en œuvre une communication professionnelle au sein de la structure et en direction des acteurs

Fonction 2 : Animation visant le maintien de l'autonomie sociale et le bien-être personnel en établissement ou à domicile

- Identifier les caractéristiques et les attentes des personnes en perte d'autonomie
- Concevoir des activités de maintien de la vie relationnelle, sociale et culturelle
- Réaliser des activités de maintien de la vie relationnelle, sociale et culturelle
- Concevoir des activités socioéducatives et socioculturelles
- Réaliser des activités socioéducatives et socioculturelles
- Encadrer le public sur l'intégralité du temps d'accueil

Fonction 3 : La période de formation en milieu professionnel (PFMP) :

22 semaines de stage sur les 3 ans font partie intégrante de la formation.

- 6 semaines en classe de seconde auprès d'un public jeune.
- 8 semaines en classe de première auprès d'enfant puis auprès de personnes âgées, en terminale l'élève affine son projet en choisissant une dominante entre public jeune ou personnes âgées.

Exemples de structure pour réaliser la PFMP : Maison de la jeunesse et de la culture, EHPAD, accueil de loisirs, service d'aide et de maintien à domicile

Bac Assistance à la gestion des organisations et de leurs activités



Proposition d'élèves en PFMP selon les disponibilités du service

Un métier polyvalent

L'assistant de gestion des organisations apporte un appui à un dirigeant de petite structure, à un ou plusieurs cadres ou à une équipe en assurant des missions d'interface, de coordination et d'organisation dans un domaine administratif.

Il peut exercer aussi bien au sein d'entreprises, d'associations ou d'administrations quelle que soit leur taille ou leur secteur d'activités dans les domaines de :

- La communication
- L'organisation
- La gestion des dossiers
- La saisie simplifiée des opérations courantes de comptabilité par l'utilisation d'un outil de gestion intégré (PGI)
- La connaissance dans les domaines économiques et juridiques

Le titulaire du Baccalauréat professionnel AGORA peut donc occuper les métiers de :

- Assistant de gestion
- Gestionnaire administratif
- Agent de gestion administrative
- Secrétaire administratif
- Gestionnaire du personnel
- Gestionnaire commercial....

LE PROFIL D'ASSISTANT DE GESTION DES ORGANISATIONS

L'assistant de gestion des organisations doit posséder des compétences diversifiées.

Il travaillera sur différents domaines de compétences :

- Gestion commerciale (devis, facturation, gestion de stock, déclaration de TVA...)
- Accueil client et usager (accueil physique et téléphonique...)
- Suivi de projet (réalisation de plannings, gestion d'agendas, préparation de réunions...)
- Relation avec le personnel (préparation des bulletins de paie, comité d'entreprise, déclaration sociales...).

QUALITÉS PERSONNELLES

Amabilité, autonomie, curiosité, esprit d'initiative, conscience professionnelle, discrétion, disponibilité, dynamisme, sens de l'organisation, facilité de contact, sens des responsabilités, rigueur, présentation impeccable.

APTITUDES ET COMPÉTENCES GÉNÉRALES

- Des compétences langagières et rédactionnelles.
- De l'intérêt pour les technologies de l'information et de la communication.

Une grande faculté d'adaptation, le sens des relations humaines et de la communication.

La P.F.M.P

Durant la formation, les élèves effectueront 22 semaines de PFMP répartis de la façon suivante :

- 6 semaines en Seconde
- 8 semaines en Première
- 8 semaines en Terminale

La PFMP doit avoir lieu dans les secteurs suivants : Administrations, Immobilier, Tourisme, Commerce, Justice, Banques, Social, Transports, Secteur Médical, Publicité...

Tous types d'entreprises : Entreprises de petites et moyennes tailles : artisanat, commerces, TPE, PME-PMI Grandes entreprises (services spécialisés), Collectivités territoriales et administrations : mairies, préfectures, Sécurité Sociale, centre des impôts, hôpitaux, tribunaux...

Associations : centres culturels, services aux particuliers, associations humanitaires...

Métiers de l'accueil



Proposition d'élèves en PFMP selon les disponibilités du service

La fonction accueil, qu'elle soit physique et/ou à distance (téléphonique, numérique) est présente dans tous les types d'organisations.

Elle repose sur un cœur de métier qui se décline dans des contextes professionnels divers, selon les spécificités des secteurs d'activités et/ou des organisations.

Le personnel chargé de l'accueil est en position d'interface directement avec les publics accueillis, mais aussi entre les services de l'organisation, ceux d'autres organisations partenaires et/ou prestataires.

La relation qu'il entretient avec les services et les personnes accueillies participe aux finalités de l'organisation, quelles qu'elles soient.

COMPÉTENCES NÉCESSAIRES

- Accueillir (accueil physique et téléphonique)
- Recueillir et transmettre des informations
- Conseiller et accompagner la clientèle,
- Prendre des rendez-vous et tenir un agenda,
- Vendre des services,
- Traiter des réclamations,
- Suivre la clientèle.

ORGANISATION DES ÉTUDES

- **Enseignements professionnels (55% du temps)**

- Pôles professionnels :
- Gestion de l'accueil multicanal à des fins d'information, d'orientation et de conseil
- Gestion de l'information et des prestations organisationnelles
- Gestion de la relation commerciale
- Pôle professionnel et français (co-intervention)
- Pôle professionnel et mathématiques (co-intervention)
- Chef d'œuvre
- Prévention-santé-environnement
- Économie Droit

- **Enseignements généraux (45% du temps)**

- Français
- Histoire Géographie
- Mathématiques
- Langue vivante Anglais
- Langue vivante Espagnol
- Arts appliqués
- Éducation physiques

- **Accompagnement personnalisé**

- **Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP)**

PFMP – 16 semaines sur deux ans

Les périodes de formation en milieu professionnel font partie intégrante et obligatoire de la formation.

Elles impliquent un rapport particulier avec l'entreprise. L'élève n'y applique pas seulement ce qu'il a appris au lycée, l'entreprise est le lieu où il acquiert certaines compétences professionnelles définies dans le diplôme qui ne peuvent être obtenues qu'au contact de la réalité professionnelle.

CO-INTERVENTION

Des heures de co-intervention sont assurées par le professeur de la spécialité professionnelle, avec le professeur enseignant le français, ou celui enseignant les mathématiques, créant ainsi une différence avec les modalités pédagogiques du collège. C'est aussi le moyen pour l'élève de s'approprier le sens des enseignements généraux dans un contexte et une perspective professionnelle à même de renforcer leurs acquis.

CHEF D'ŒUVRE

Un volume horaire est dédié en classe de 1ère et Terminale, pour la réalisation d'un chef d'œuvre, aboutissement d'un projet pluridisciplinaire qui vise à développer inventivité et créativité.

EMPLOIS CONCERNÉS

Les emplois concernés par l'accueil sont nombreux et prennent des dénominations différentes:

- Chargé, chargée d'accueil,
- Agent, agente d'accueil,
- Agent, agente d'accueil et d'information,
- Hôte, hôtesse d'accueil,
- Technicien, technicienne d'accueil,
- Hôte, hôtesse événementielle,
- Standardiste, réceptionniste, agent d'escalier,
- Téléopérateur, téléopératrice, téléconseiller, téléconseillère.

Mention complémentaire aide à domicile (MCAD)



Proposition d'élèves en PFMP selon les disponibilités du service

Cette formation concerne les élèves issus de CAP aAGA (anciennement ATMFC), de bac pro ASSP-HPS, CAP PSR qui se destinent essentiellement aux soins aux personnes âgées dépendantes tant en EPHAD qu'au domicile mais également auprès d'enfants de plus de 6 ans.

À la rentrée 2023 la mention complémentaire évolue, elle sera articulée autour de 3 pôles visant à :

- promouvoir l'autonomie des personnes (élaborer des repas, aménager l'espace de vie, stimuler les usagers intellectuellement ou physiquement ...)
- accompagner les enfants de plus de 6 ans (accompagnement aux devoirs, aux activités après l'école ...)
- offrir des prestations de services (aide aux démarches administratives, accompagnement numérique ...)

14 semaines de stages sont requises afin de valider cette formation.

LE MÉTIER

Le titulaire de la mention complémentaire aide à domicile exerce ses fonctions auprès de familles, de personnes âgées ou de personnes en situation de handicap vivant en logement privé, individuel ou collectif.

Il permet de maintenir l'autonomie de la personne, il l'aide dans les besoins de sa vie quotidienne et contribue à son bien-être.

L'élève doit être capable :

- d'appréhender les situations des personnes et leurs évolutions,

- de concevoir, de réaliser, de servir des repas équilibrés ou conformes aux régimes prescrits,
- de réaliser l'entretien et l'hygiène du cadre de vie, des équipements, du linge et des vêtements,
- de contribuer aux soins d'hygiène corporelles et d'assurer le confort et la sécurité des usagers,
- de favoriser des activités culturelles, de loisirs, de maintien et de restauration de l'autonomie,
- de participer à la gestion familiale et aux démarches administratives courantes,
- de solliciter les partenaires compétents.

LES QUALITES REQUISES

- être dynamique,
- avoir le sens de l'écoute et de la communication,
- avoir une bonne résistance physique,
- être sociable et patient,
- avoir le sens de l'initiative,
- être organisé, savoir s'adapter.

LA FORMATION

La formation se déroule sur un an et comprend un enseignement technologique et professionnel et des périodes de formation en milieu professionnel, notamment 14 semaines.

- Les enseignements comportent des techniques à l'usager, du français et de l'EPS.
- Les périodes de formation en milieu professionnel doivent permettre au candidat d'acquérir, de compléter et de mettre en œuvre les compétences (savoirs, savoir-faire, savoir-être) requises pour les fonctions relevant de l'aide à domicile.

LE DIPLÔME

La Mention Complémentaire Aide à Domicile est un diplôme d'Etat.

Les titulaires de la MCAD sont de droit, titulaires du diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale.

LES POURSUITES D'ÉTUDES

- Technicien de l'intervention Sociale et Familiale (TISF)
- Formation d'aide-soignant(e).

CAP PSR (PRODUCTION ET SERVICES EN RESTAURATION)

Proposition d'élèves en PFMP selon les disponibilités du service

Objectifs

Professionnel, qui réalise des préparations alimentaires simples, qui assure la vente et le service des produits prêts à emporter ou à consommer sur place. Il assure aussi les opérations d'entretien des locaux et des équipements et l'encaissement des prestations.

L'élève doit être capable de :

- S'adapter à différents types de restaurations : rapide, collective et cafétéria, respecter les consignes et la réglementation relative à l'hygiène et à la sécurité.
- Accueillir et conseiller les clients, assurer leur confort, contribuer à l'image de marque et de la qualité de l'entreprise ou de l'établissement.
- Travailler en équipe.

Durée de la formation : 2 ans après la troisième.

Enseignements généraux : Français, histoire-géographie, éducation morale et civique, anglais, mathématiques, physique-chimie, arts appliqués, éducation physique et sportive.

Enseignements professionnels :

- Pôle 1 : production alimentaire
- Pôle 2 : service en restaurations
- Prévention, santé, environnement. Savoirs associés en co-intervention avec des professeurs d'enseignements généraux.
- Réalisation d'un chef-d'œuvre.
- Accompagnement personnalisé et accompagnement au choix d'orientation.

Période de formation en milieu professionnel :

14 semaines sur 2 années, qui font partie intégrante de la formation dans les secteurs suivants:

- Restauration rapide.
- Restauration commerciale libre-service
- Restauration collective

Après le CAP l'insertion dans la vie active se fera dans les différents secteurs de la restauration :

- Restauration rapide,
- Restauration commerciale libre-service (cafétéria, fast-food etc),
- Restauration collective (établissements scolaires, hospitaliers, EHPAD etc.)

Après une expérience professionnelle les jeunes auront la possibilité d'accéder à des postes de chefs d'équipes, de responsable de point de vente.

Poursuites d'étude en formation initiale ou en apprentissage :

- CAP Cuisine,
- CAP Commercialisation et services en hôtel-café-restaurant,
- Bac Pro Cuisine,
- Bac pro Commercialisation et services en restauration.